

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 janvier 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1721)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS419

présenté par
M. Gille, rapporteur

ARTICLE 18

I. - Compléter l'alinéa 4 par la phrase suivante :

« Cet accord détermine l'organisation et le fonctionnement du fonds conformément aux dispositions de la présente section. ».

II. - En conséquence, supprimer l'alinéa 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement visant strictement à "remonter" un alinéa dans l'alinéa précédent.